

VOS CADEAUX — sur le — Plateau

2025

CHÈQUES CADEAUX :
Je choisis les entreprises
et commerçants de mon territoire !



1

OFFRIR LE CHOIX

Faire plaisir en offrant
la possibilité de choisir
son cadeau parmi de
nombreux adhérents.

2

VALABLE 6 MOIS

Pas de stress
pour le s utiliser !
Les chèques-cadeaux
sont valables 6 mois.

3

CHOISIR SON TERRITOIRE

Soutenir les entreprises
et commerces locaux
tout en se faisant
plaisir.

COMMENT COMMANDER ?

1. Remplir le formulaire
disponible sur le site
www.uc-01110.com
2. ou disponible auprès
de : **Carine Pelillo**
(Caveau Pelillo Vins),
Maël Burdet (Prêt-à-
porter Drhouin-Burdet)
ou **Isabelle Castella**
(Casino d'Hauteville).
3. Renseigner le
nombre total de
chèques-cadeaux
de 10 €.
4. Procéder au
paiement : chèques,
virement bancaire,
espèces.



www.uc-01110.com

A envoyer par courrier avec votre règlement à l'ordre de "Artisanat, Commerce et Développement du Plateau d'Hauteville"

BP 23 - Hauteville-Lompnes - 01110 PLATEAU D'HAUTEVILLE

ou à remettre à Carine Pelillo (Caveau Pelillo Vins), **Maël Burdet** (Prêt-à-porter Drhouin-Burdet) **ou Isabelle Castella** (Casino d'Hauteville).

Vous avez une question ?

Isabelle Castella - 06 32 68 71 41 - contact.uc01110@gmail.com

DATE À LAQUELLE VOUS SOUHAITEZ RÉCUPÉRER VOS CHÈQUES CADEAUX :

Au plus tôt : **Au plus tard :**
(15 jours après réception du bon de commande et du règlement intégral. Délai non contractuel en fonction de la période de commande)

ADRESSE DE FACTURATION :

Entreprise :

Nom & Prénom : **Adresse :**

.....

Code Postal :

Tel : **Ville :**

E-mail :@.....

INFORMATIONS CHÈQUES CADEAUX

Date de début de validité :

Nombre de chèques-cadeaux de 10 € :

Total Euros : € (une remise de 5% vous est offerte pour l'achat des chèques cadeaux)

Montant à régler après remise 5% : TOTAL X 0,05 = €

EVENEMENTS URSSAF :

.....
Événement URSSAF : plafond 2022 = 171 € par événement et par ayant droit conformément à la réglementation. Pour les commandes liées à vos œuvres sociales (événement URSSAF), la mention de l'événement est obligatoire sur le bon de commande.

Evènements URSSAF

- Fête des Mères et Pères
- Mariage / PACS
- Médaille du Travail
- Naissance / Adoption
- Noël des Adultes
- Noël des Enfants (- de 16 ans)
- Rentrée scolaire (- de 26 ans)
- Retraite
- Sainte Catherine
- Saint Nicolas

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

- **Pas de carburant**
- **Pas de produit alimentaire** (sauf produits alimentaires courants dits de luxe ou à caractère festif).
- **Dans la limite de 3000 €**
- **Sous réserve de conditions spécifiques** à voir chez chaque adhérent

LISTE DES ADHÉRENTS ACCEPTANT LES CHÈQUES CADEAUX CI-JOINT

1. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Nos ventes de Chèques Cadeaux de l'Association Commerce Artisanat et Développement du Plateau d'Hauteville (Ci-après dénommé "UC" – Union Commerciale) sont soumises aux présentes conditions générales qui prévalent sur toute condition d'achat du client. Sauf contrat spécifique entre l'UC et le client, toutes modifications ou réserves vis-à-vis de ces conditions même spécifiées par écrit par le client n'engagent l'UC, à moins que lesdites modifications aient été expressément acceptées et contresignées par une personne habilitée par l'UC. Par la signature du bon de commande, le client reconnaît avoir pris connaissance des présentes conditions générales de vente et les avoir acceptées dans leur intégralité.

2. COMMANDE

La commande est effective par la signature du bon de commande et par l'apposition du cachet commercial. Toute commande est irrévocable dès sa transmission. La commande est considérée par l'UC comme définitive et n'engage l'UC que si elle est impérativement accompagnée du règlement intégral correspondant.

3. LIVRAISON ET TRANSPORT

Après confirmation de la préparation de la commande, les chèques cadeaux seront disponibles auprès d'un adhérent à l'UC indiqué pour venir récupérer la commande. La mise à disposition ou la livraison s'effectue sous 10 jours ouvrés à compter de la réception de la commande par l'UC et du règlement intégral correspondant. Pour les commandes passées pendant les mois de novembre et décembre, la mise à disposition ou la livraison s'effectue sous 15 jours ouvrés à compter de la réception de la commande par l'UC et du règlement intégral correspondant. Les délais de livraison sont indiqués à titre informatif et indicatif. En outre, l'UC ne peut être tenue responsable de retard, avaries imputables à des tiers ou à la survenue d'un cas de force majeure (notamment grèves, tempêtes...). Tout retard de livraison par rapport aux délais indicatifs ne peut donner lieu à aucun dommage et intérêt, ni motiver l'annulation de la commande. Les chèques Cadeaux UC sont sous la responsabilité du client à compter de leur remise, bordereau de livraison ou de distribution signé. Le transfert des risques est opéré dès la livraison effective des chèques Cadeaux de l'UC. Les éventuels dommages constatés à la réception du colis devront faire l'objet de réserves précises sur le bon de livraison (ou le bordereau de distribution), et d'une réclamation auprès de l'UC dans un délai de 24h à compter de la livraison, par tout moyen écrit adapté, à défaut l'UC sera déliée de toute obligation à l'égard du client. D'autre part toute livraison non conforme à la commande peut être retournée au frais et aux risques du client, dans un délai de 3 jours ouvrés à compter de la livraison des chèques Cadeaux de l'UC. Tout retour de livraison, en cas de non-conformité, est pris en charge

par l'UC et donne lieu à l'envoi de nouveaux chèques Cadeaux de l'UC, à l'exclusion de toute indemnité ou dommages et intérêts.

4. PRIX. CONDITIONS DE PAIEMENT

Tout règlement doit intervenir en totalité par chèque le jour de la commande sur la base de la valeur nominale des chèques Cadeaux de l'UC commandés (valeur nominale non soumise à TVA), augmentée des frais en vigueur au jour de la commande : le montant des services associés choisis par le client, les frais de gestion liés à chaque commande, les frais de livraison, les frais d'ouverture de compte et le forfait annuel de gestion de compte et de services. Ces frais sont détaillés sur le bon de commande. Les prix mentionnés sur le bon de commande ne peuvent donner lieu à aucun escompte. En cas de retard de paiement, d'une ou plusieurs commandes, l'UC peut suspendre toutes les commandes en cours, sans préjudice de toute autre voie d'action. En cas de retard de paiement, l'UC peut appliquer des pénalités de retard dont le montant est égal à 3 fois le taux de l'intérêt légal. Ces pénalités sont calculées sur la somme restant due par jour de retard, et sont exigibles de plein droit le jour suivant la date d'échéance de paiement, sans mise en demeure préalable et sans préjudice de toute autre action ou recours. Par application de l'article L.441-6, L.12e alinéa du code de commerce, en cas de retard de paiement, le client sera de plein droit débiteur à l'égard de l'UC d'une indemnité forfaitaire de quarante (40) euros due au titre des frais de recouvrement, étant entendu que l'UC pourra en outre, refacturer au client, sur présentation de justificatifs, tous les frais engagés au titre du recouvrement. De plus en cas de chèque tiré sur le compte du client et refusé pour insuffisance de provision ou défaut de signature, les frais bancaires du rejet du paiement supportés par l'UC seront refacturés au client. Le non-respect des conditions de paiement ci-dessus définies, même d'une seule échéance, emportera déchéance du terme, la totalité des sommes restant dues devenant immédiatement exigible, sans aucune formalité et sans aucune mise en demeure préalable. Le client s'engage à retourner sans délai les chèques Cadeaux de l'UC non payés qui seraient encore en sa possession en cas de jugement de redressement, sauvegarde ou de liquidation judiciaire, dont il ferait l'objet. De façon générale en cas de non-paiement d'une commande par le client, l'UC peut suspendre toutes les commandes en cours du client.

5. CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIÉTÉ

La propriété des chèques Cadeaux de l'UC livrés est réservée à l'UC jusqu'au complet paiement du prix et des accessoires. À défaut de paiement à l'échéance, l'UC se réserve le droit de revendiquer les produits en stock sans qu'il soit nécessaire d'effectuer une mise en demeure préalable, et le client s'engage à lui restituer les chèques Ca-

deaux de l'UC non payés.

6. OBLIGATIONS DE L'UC

L'UC s'engage à assurer la production et la livraison de chèques Cadeaux de l'UC sur les sites déterminés dans les bons de commande. L'UC se réserve le choix du mode d'expédition et du transporteur. L'UC s'engage à mettre à disposition la liste des prestataires agréés acceptant les chèques Cadeaux de l'UC, sur son site internet.

7. RESPONSABILITÉ

Le refus par un des prestataires agréés par l'UC d'accepter les chèques Cadeaux de l'UC ou toute autre défaillance dudit prestataire ne pourra entraîner la responsabilité de l'UC. Le client est informé que la liste des prestataires agréés peut faire l'objet de modifications à tout moment, et il s'engage à en informer les personnes auxquelles il attribue les chèques Cadeaux UC (ci-après dénommés «bénéficiaires»). L'UC ne saurait être responsable de quelque manière que ce soit dans l'hypothèse de perte, de vol, de destruction, de falsification ou de fraude des chèques Cadeaux de l'UC intervenant après leur livraison. L'UC ne procède ni à l'échange, ni à un quelconque remboursement des chèques Cadeaux de l'UC perdus ou volés. Aucune interdiction ou opposition quelconque concernant l'acceptation d'un chèque Cadeaux UC par les Prestataires agréés n'est possible.

8. OBLIGATIONS DU CLIENT

Le client s'engage à informer les bénéficiaires que les prestataires agréés ne sont pas tenus de rembourser les articles qui auront été réglés totalement ou partiellement avec des chèques cadeaux de l'UC. Le client s'engage à respecter la réglementation relative aux chèques cadeaux, notamment les dispositions fiscales et sociales, et s'engage à en informer les bénéficiaires, ainsi que des conditions d'utilisation des chèques Cadeaux de l'UC, notamment de leur date de validité et du fait qu'ils ne peuvent être ni utilisés, échangés ou remboursés postérieurement à leur date de validité, et qu'ils ne peuvent pas faire l'objet d'un rendu de monnaie par les prestataires. Le client s'interdit de revendre les chèques Cadeaux de l'UC. L'UC se réserve le droit de mettre fin à ses relations commerciales avec le client en cas de manquement à cette obligation et ce sans préavis ou indemnité.

9. CONFIDENTIALITÉ

Chacune des parties s'engage à considérer comme confidentiels tous les documents, les informations et données qui seront portés à sa connaissance à la signature des présentes ou à l'occasion de son exécution, et ce pendant une durée de 2 ans après l'expiration du contrat.

10. DONNÉES PERSONNELLES

Les informations saisies sont destinées à l'UC et à ses partenaires. Leur traitement a une finalité commerciale. Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, le client dis-

pose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données à caractère personnel le concernant. Il lui suffit pour exercer ce droit d'en faire la demande par courrier adressé à : UC – BP 23 – Hauteville-Lompnes – 01110 PLATEAU D'HAUTEVILLE. En cas d'édition de chèques nominatifs, le client est responsable, au sens de la Loi Informatique et Liberté n°78-117 du 6 janvier 1978 modifiée, des traitements de données personnelles du bénéficiaire réalisés par l'UC dans le cadre du présent contrat. L'UC traite ces données en qualité de sous-traitant du client, conformément à l'article 35 de la Loi précitée. A ce titre, l'UC ne peut traiter ces données que conformément aux instructions de son client et est tenue d'en garantir la confidentialité et la sécurité. Nonobstant ce qui précède, l'UC ne fournit aucune donnée statistique, de quelque nature que ce soit, sur l'utilisation du produit.

11. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

L'adhérent déclare qu'il est titulaire de tous les droits de propriété intellectuelle sur les éléments (marques) qu'il fournira à l'UC dans le cadre du présent contrat, garantissant celui-ci contre tout recours ou action que pourrait lui intenter un tiers à cet égard. L'adhérent autorise gracieusement l'UC à utiliser ces éléments pour les besoins de l'exécution de la commande. En conséquence l'adhérent s'engage à indemniser l'UC de toutes réclamations relatives aux éléments transmis, émanant de tout tiers invoquant la violation d'un droit quelconque.

12. NON RENONCIATION ET NULLITÉ PARTIELLE

Dans l'hypothèse où l'une des dispositions des présentes conditions générales serait nulle et non avenue par un changement de législation, de réglementation ou par une décision de justice, cela ne saurait en aucun cas affecter la validité et le respect des autres dispositions des présentes conditions générales de vente. Le fait pour l'une des parties de ne pas se prévaloir des dispositions des présentes conditions générales de vente ne peut valoir renonciation à se prévaloir ultérieurement à cette même disposition.

13. DROIT APPLICABLE ET TRIBUNAUX COMPÉTENTS

Les présentes conditions générales de vente sont soumises au droit français. Tout différent au sujet de l'application, de l'interprétation et de l'exécution des présentes conditions générales sera porté devant les tribunaux compétents de Bourg-en-Bresse.

14. IMMATRICULATION

L'Association Artisanat Commerce et Développement du Plateau d'Hauteville (UC) est une association immatriculée sous le N°19980026 auprès de la Sous-Préfecture de Belley. Association Artisanat Commerce et Développement du Plateau d'Hauteville – BP 23 – Hauteville-Lompnes – 01110 PLATEAU D'HAUTEVILLE - SIRET 433 100 898 000 17- TVA FR 254 331 008 98